



AGENT(E) DE RÉADAPTATION EN SOUTIEN À LA POURSUITE DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN CENTRE DE RÉADAPTATION - PROJET SPÉCIFIQUE

CONCOURS	222-AG-RÉADAP-26
PÉRIODE D’AFFICHAGE	Du 14 au 25 septembre 2026 - 16 h
TYPE DE POSTE	Projet spécifique jusqu’au 30 juin 2027, avec possibilité de prolongation
RÉSEAU/LIEU DE TRAVAIL	École La Passerelle
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	Madame Audrey Leblanc, Directrice adjointe de réseau responsable des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
HORAIRE	8 h à 16 h
HEURES/SEMAINE	35 h / semaine
SALAIRE	De 55 867 \$ à 95 753 \$
ENTRÉE EN FONCTION	Dès que possible

NATURE DU TRAVAIL

Le projet d’agent(e) de réadaptation en soutien à la poursuite de la scolarisation des élèves en centre de réadaptation à l’école La Passerelle s’inscrit dans un objectif de l’entente de partenariat MSSS-MEQ visant le rehaussement du niveau des services éducatifs complémentaires offerts aux élèves scolarisés dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation (CRJDA). Ce projet s’inscrit notamment dans la continuité des recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

Dans le contexte de l’école La Passerelle située à l’intérieur de Centre jeunesse dans le site Rivière-des-Prairies, une attention toute particulière doit être accordée à la complémentarité des rôles entre les intervenants du CSS et ceux du CIUSSS. À cet effet, et pour ne pas dédoubler les services professionnels déjà offerts par les centres jeunesse (psychoéducation, psychologue, etc.) aux résidents du centre de réadaptation, l’ajout proposé est un agent de réadaptation. Le plan de classification de ce corps d’emploi permet une gamme plus vaste d’interventions, avec une approche de type professionnelle qui pourra compléter le travail fait par des éducateurs dans le milieu.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Cet emploi comporte notamment l’exercice des responsabilités suivantes :

- participer à la mise en place d'un local d'apaisement;
- définir et mettre en œuvre l'approche clinique en cohérence avec les interventions déjà en place dans le milieu;
- participer à la définition des rôles et responsabilités des différents acteurs en collaboration avec le partenaire du Centre jeunesse;
- assurer la formation de l'équipe-école;
- conduire l'intervention auprès des élèves fréquentant le local d'apaisement;
- monitorer les effets du local d'apaisement sur la réussite éducative des élèves;
- accompagner les élèves présentant des difficultés d’adaptation;
- mettre en place des conditions favorables au développement de l’autonomie des élèves, de leurs attitudes et de leurs comportements afin de favoriser leur réussite éducative et leur insertion sociale;
- participer à l’élaboration, à la mise en place et à la révision des plans d’intervention;
- structurer et soutenir dans le milieu les initiatives pour le soutien aux comportements positifs;
- participer, avec les partenaires de la santé, à l’élaboration et au suivi des PSII;
- jouer un rôle de soutien-conseil auprès des enseignants et des autres intervenants afin de mettre en place des interventions porteuses fondées sur des données probantes;
- planifier, organiser et animer des activités de sous-groupe visant le développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves en se basant notamment sur le référentiel ÉKIP;
- participer à la planification de la réintégration des élèves dans les milieux scolaires externes pour favoriser des transitions harmonieuses dans la scolarité du jeune;
- agir comme agent pivot dans la communication clinique avec les intervenants du centre jeunesse.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ approprié à l’emploi, notamment en psychoéducation. Les candidatures provenant d’autres domaines universitaires pertinents à l’intervention auprès des jeunes en difficulté d’adaptation, notamment en criminologie, pourront également être considérées.

ATOUT

Une formation ou une spécialisation en délinquance, en toxicomanie ou dans un domaine connexe à l’intervention auprès des jeunes en difficulté d’adaptation constitue un atout.

POUR POSTULER CLIQUER ICI

Prière de bien vouloir transmettre un bref curriculum vitae ainsi qu’une lettre où vous précisez, en quelques lignes, les raisons qui motivent ou supportent votre candidature.

Si vous avez des questions:
rh-professionnel@csspi.gouv.qc.ca

Le Service des ressources humaines
550, 53e Avenue
Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 2T7

Une entrevue de sélection sera planifiée avec les candidats retenus seulement.

Le CSSPI est engagé dans un programme d’accès à l’égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l’État. Cette Loi prévoit, notamment, l’interdiction pour l’ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l’obligation d’exercer ses fonctions à visage découvert.